

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016)

Heft: 2134

Artikel: AVSplus, un contre-feu indispensable : votations du 25 septembre 2016 : un enjeu important face à l'attitude de la droite au Parlement

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVSplus, un contre-feu indispensable

Votations du 25 septembre 2016: un enjeu important face à l'attitude de la droite au Parlement

Jean-Daniel Delley - 14 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29859>

Les adversaires de l'[initiative AVSplus](#) jouent à fond la carte de la rigueur financière. L'AVS court à sa perte et seule une modération des dépenses permettrait d'assurer sa survie. Pas question dès lors d'augmenter les rentes comme le prévoit l'initiative syndicale.

Pourtant une amélioration des prestations du premier pilier est parfaitement finançable. En réalité, c'est à l'AVS elle-même qu'ils en ont, un mécanisme très redistributif dont ils craignent qu'il ne réduise la place du salaire différé du deuxième pilier et de l'épargne personnelle, encouragée fiscalement, du troisième.

L'initiative AVSplus fait partie de l'arsenal des armes disponibles dans la grande bataille du futur de la prévoyance vieillesse. Les syndicats l'ont lancée pour renforcer leur position dans la négociation d'un éventuel compromis. C'est une fonction bien connue de l'initiative populaire.

Or, les [récentes décisions](#) de la commission du Conseil national montrent une volonté de la majorité d'imposer une importante dégradation de la situation des rentiers. Voilà qui justifie un soutien sans réserve à ce contre-feu syndical soumis au suffrage populaire le 25 septembre prochain, soit juste avant les débats

parlementaires sur le vaste projet Prévoyance vieillesse 2020 ([DP 2061](#)).

Revaloriser les rentes AVS ne constitue ni un luxe ni une aventure risquée.

Actuellement, le niveau des rentes - au minimum 1'175 francs et au maximum 2'350 francs pour une rente simple complète - ne respecte pas le [mandat constitutionnel](#): «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée». Une pingrerie délibérée de manière à laisser la place à la prévoyance professionnelle et l'épargne privée, des activités fort rentables pour l'industrie financière ([DP 1604](#)). Une pingrerie qui a conduit à prévoir des prestations complémentaires (PC) pour les plus démunis, un assistantat dont les adversaires de l'initiative craignent qu'il vienne à manquer à leurs bénéficiaires si les rentes AVS augmentent!

La revalorisation des rentes demandée par l'initiative AVSplus est d'autant plus justifiée que les prestations de la prévoyance professionnelle fondent au même rythme que les rendements financiers censés les alimenter. Ce rééquilibrage (léger) en faveur de l'AVS ne constitue qu'une compensation; elle n'a rien d'un luxe.

Depuis plus de 40 ans, la part

du PIB consacrée à la prévoyance vieillesse est restée stable. Comme le relève l'économiste [Cédric Tille](#), le coût additionnel de l'initiative AVSplus ne représente que 0,63% du PIB dans l'immédiat, 0,65% à l'horizon 2030, une charge tout à fait supportable pour l'économie. Une charge utile pour l'économie elle-même, souligne [Werner Vontobel](#), un autre économiste. L'augmentation du pouvoir d'achat des retraités générera des emplois et ne prêtertera pas les générations d'actifs, bien au contraire. Des rentiers disposant d'un revenu suffisant participent plus facilement à de multiples formes d'entraide - coups de pouce financier aux enfants et petits-enfants, garde des enfants en bas âge...

On pourrait certes préférer une augmentation unique en francs plutôt qu'en pourcentage, de manière à privilégier les rentes les plus faibles. Ou encore la poursuite de la voie initiée par la 10e révision de l'AVS. Selon ce modèle, inspiré par [Fritz Leuthy](#), alors secrétaire de l'Union syndicale suisse, les bas revenus bénéficient de rentes plus élevées grâce à un barème en progression plus rapide au bas de l'échelle.

Et à ceux que préoccupe l'avenir de l'AVS, on suggérera de réfléchir à un élargissement de son assiette financière en prélevant des cotisations non

seulement sur le revenu du travail mais également sur celui du capital.

Le moment n'est pas à faire la fine bouche. AVSplus

représente la seule réponse immédiate à l'entreprise de remise en question d'une conquête sociale d'envergure – vivre une retraite digne – sous couvert de soucis financiers

dans un pays qui regorge d'argent, où les excédents commerciaux et les surcroûts d'épargne ne trouvent plus, hors spéculation, d'emploi utile et rentable.

Voltaire, réveille-toi, ils sont devenus fous!

Burqa et burkini entre liberté et fondamentalisme

Sylvie Arsever - 17 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29874>

Au plan du débat philosophique, nous avons eu un été exigeant, marqué par l'importance ontologique des sujets débattus.

La burqa, dont [deux élus](#) au moins du parti socialiste, le directeur zurichois de la sécurité Mario Fehr et son homologue vaudois chargé de la santé et de l'action sociale Pierre-Yves Maillard, estiment judicieux d'envisager [l'interdiction](#) dans les lieux publics. Et le burkini qu'une trentaine de maires français avaient jugé bon de prohiber tandis que le ton montait entre baigneurs de différentes convictions vestimentaires.

Le [23 août](#), quatre policiers ont ainsi contraint une trentenaire en burkini à en ôter la couche supérieure. Certes, la Promenade des Anglais, où se déroulait la scène, avait connu pire un mois auparavant. Mais tout de même. Quelques jours plus tôt à Marseille, ce sont deux jeunes filles qui arboraient une tenue assez intégrale pour couvrir aussi la

face qui ont été verbalisées. Leur mère, qui protestait hautement, a fini au poste, inculpée d'outrage, menaces, apologie du terrorisme.

Le 25 août, la juridiction française compétente a [tranché](#): aucun trouble sérieux à l'ordre public – et pas davantage les inquiétudes suscitées par la vague d'attentats terroristes – ne justifie une prohibition qui constitue «une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle». Mais la plupart des maires concernés ont annoncé qu'ils maintenaient leur interdiction.

Sur ce versant du Jura, les sentiments semblent moins vifs, même si plusieurs piscines interdisent également le maillot intégral pour différentes raisons, qui vont de l'hygiène – les maillots sont des nids à bactéries, il n'en faut donc pas plus qu'il n'en faut – à la sécurité: en cas de malaise

cardiaque, explique-t-on à [Genève](#), le temps perdu à découper la combinaison peut être fatal. Il fallait y penser.

[Manuel Valls](#), qui a tenu à s'exprimer sur ce sujet brûlant, est plus franc: «*Le burkini n'est pas une nouvelle gamme de maillots de bain, une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé notamment sur l'asservissement de la femme*», a-t-il déclaré dans une interview.

La phobie de l'excès de tissus

Ce qui nous ramène à la burqa, qu'un homme aussi intelligent que Pierre-Yves Maillard envisage sérieusement d'interdire au nom des «libertés de conscience et de comportement». Détails mis à part – le maillot intégral n'est pas assimilable à une tenue qui dissimule le visage – d'où vient donc cette phobie de l'excès de tissus? Depuis quand se découvrir est-il un signe incontournable de bonne tenue